

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
VERSAILLES
8 A, Avenue CHARLES DE GAULLE -
SECRETARIAT DU MINISTERE PUBLIC
78170 LA CELLE SAINT CLOUD

RMI AFM

L'Officier du Ministère Public
à
Maître LUCAS Vincent
149 rue de Rennes
75006 PARIS

Références à rappeler : RO [REDACTED]

AFM [REDACTED]

Rédacteur : KI

Maître

J'accuse réception de votre courrier du 05/12/2023 pour votre client la société [REDACTED]

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois 032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR
LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION
ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE
ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à [REDACTED] en date du [REDACTED] à [REDACTED], par
procès verbal n° [REDACTED] dressé par Service ANR, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : [REDACTED]

A cet égard, je vous informe que l'Officier du Ministère Public considère que l'infraction est constituée.

Cependant, il accorde à votre client la remise de cette amende au montant initial de 675€ et ce, à titre
exceptionnel.

J'envoie donc l'avis d'annulation de la majoration à la trésorerie Yvelines amendes de Guyancourt.

Le dossier est donc définitivement clos au sein de notre service.

Cependant, si la somme majorée a déjà été encaissée, le trop-perçu sera remboursé dans les trois mois. Passé
ce délai, si rien ne lui est parvenu, je vous invite à prendre attache avec la Trésorerie Yvelines Amendes de
Guyancourt par Tél : 01.30.48.28.40 ou par mail : t078065@dgfip.finances.gouv.fr

Je vous prie de croire, Maître, en l'expression de ma considération distinguée.

Fait à LA CELLE SAINT CLOUD,
le 30/01/2024

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

